

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations

De la Commission Permanente  
du Conseil Général

N° CP 4<sup>e</sup>/68-06  
Séance du 13 JUIL. 2006

### AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION REGIONALE DE CONCERTATION SUR L'ADOPTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n°E8/2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n°2001/III-403 du Conseil Général du 15 juin 2001 relative à l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'O.R.C.A,
- VU la délibération n°2004/IV -400/3 du Conseil Général du 19 novembre 2004 approuvant la convention de partenariat 2004-2006 avec l'O.R.C.A,
- VU la délibération n°2006-4è/04 du Conseil Général du 8 décembre 2005 adoptant le budget primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

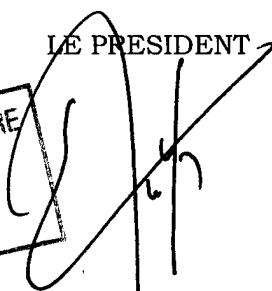
#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°2 à la convention du 29 novembre 2004 relative à O.R.C.A,
- ❖ Accorde pour l'année 2006 une subvention de 14 292 €,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 14 292 € sera prélevée sur l'enveloppe n°74619, section F, chapitre 65, nature 6568, fonction 51.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006




Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Président 18 JUIL. 2006

Publication ..... 21 JUIL. 2006 .....

Pour le Président du Conseil Général



Ludovic LIONS